

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

La présente annonce ne saurait constituer une offre de vente, ou une invitation à offrir, acheter ou souscrire des valeurs mobilières. Un investissement dans les Actions offertes comporte des risques et incertitudes significatifs. Les investisseurs potentiels sont tenus de lire le Prospectus dans son intégralité, et, en particulier, la section 2 (Facteurs de risque) pour une présentation de certains facteurs à prendre en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions offertes, y compris les risques liés au fait que (i) Hyloris a des antécédents d'exploitation limités et n'a pas encore généré de revenus substantiels. Hyloris a enregistré des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie opérationnels négatifs et cumulé un déficit depuis sa création. Il se pourrait donc que la Société ne parvienne pas à atteindre ou maintenir ses objectifs en matière de rentabilité. Hyloris exécute sa stratégie conformément à son modèle économique, dont la viabilité n'a pas été démontrée, (ii) la performance d'Hyloris dépend principalement du succès de ses produits candidats, dont la plupart en sont à un stade précoce de reformulation et de développement et n'ont pas encore reçu de la part de la FDA l'approbation des demandes d'autorisation de mise sur le marché 505(b)(2), ANDA ou autres approbations requises avant leur commercialisation, (iii) même après avoir obtenu l'autorisation réglementaire de l'un de ses produits candidats, Hyloris pourrait rencontrer des difficultés au moment de son lancement et générer des revenus de vente limités, (iv) Hyloris a conclu des accords avec des parties liées qui présentent des conflits d'intérêts potentiels, (v) certains administrateurs et membres de la direction exécutive d'Hyloris exercent des mandats de direction ou détiennent des parts dans d'autres sociétés pharmaceutiques, deux situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts, et (vi) après la clôture de l'Offre, certains actionnaires significatifs de l'Émetteur pourraient avoir des intérêts différents de ceux de l'Émetteur et/ou des actionnaires minoritaires et détenir le contrôle de ce dernier, notamment en référence aux votes des actionnaires. Chaque décision d'investir dans les Actions offertes doit être fondée sur toutes les informations communiquées dans le présent Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions offertes et de subir la perte totale ou partielle de leur investissement.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - PUBLICITÉ

Hyloris Pharmaceuticals lève avec succès environ 61.81 millions d'euros lors de son introduction en bourse

Liège, Belgique – 26 juin 2020 : Hyloris Pharmaceuticals SA (« Hyloris » et/ou la « Société »), jeune société pharmaceutique spécialisée et innovante qui se concentre sur la création de valeur pour le système de soins de santé en reformulant des produits pharmaceutiques bien connus, annonce aujourd'hui les résultats de son offre publique de nouvelles actions initiée le 17 juin 2020 (l'« Offre ») et la cotation de l'ensemble de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole « HYL ».

Le prix final de l'Offre a été fixé à 10,75 euros, ce qui représente une capitalisation boursière initiale d'environ 253,18 millions d'euros, ou environ 262,45 millions d'euros en supposant l'exercice complet de l'option de surallocation (telle que définie ci-dessous). Le montant brut des fonds levés s'élève pour la Société à environ 61,81 millions d'euros, ou environ 71,08 millions d'euros en supposant l'exercice complet de l'option de surallocation.

Le livre d'ordre a été constitué grâce un soutien fort de la part d'investisseurs spécialisés de haute qualité et investissant sur le long terme, et d'investisseurs particuliers belges, ainsi que de l'intérêt de la part d'un mix d'investisseurs à travers l'Europe continentale, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Stijn Van Rompay, CEO et co-fondateur de Hyloris Pharmaceuticals, commente : « Nous sommes très heureux du succès rencontré lors de notre entrée en bourse, une étape importante pour la Société, alors que nous cherchons à apporter le plus rapidement possible nos médicaments reformulés à valeur ajoutée au système des soins de santé. Cette levée de fonds importante nous aidera à exécuter notre stratégie, et les fonds levés seront alloués au développement de notre portefeuille de produits

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

candidats actuel, à la mise en place d'une équipe commerciale aux Etats-Unis pour notre portefeuille de produits Cardiovasculaire IV, au financement de l'extension de notre portefeuille de produits par une croissance interne et externe par des opportunités d'acquisitions, ainsi qu'à d'autres dépenses générales de la Société. Je suis ravi et fier que nous ayons pu convaincre des investisseurs institutionnels [européen et américains] de haute qualité ainsi qu'un large éventail d'investisseurs particuliers belges. »

Résultats de l'Offre

- Le prix final de l'Offre est fixé à 10.75 euros par actions (le « Prix de l'Offre »).
- La période d'offre s'est clôturée le 25 juin 2020 à 16h00 (CEST) pour les investisseurs particuliers, et le 26 juin 2020 à 13h00 (CEST) pour les investisseurs institutionnels.
- La Société a décidé d'augmenter le nombre d'actions offertes initialement fixé à 5.000.000 de 15% (soit 750.000 actions nouvelles additionnelles). Le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de l'Offre s'élève à 5.750.000 actions nouvelles de la Société (les "Nouvelles Actions", et chaque action existante et chaque Nouvelle Action représente le capital social de la Société).
- Dans le but de faciliter la stabilisation du cours par l'Agent Stabilisateur (voir infra), l'Agent Stabilisateur a sur-alloué 862.500 actions lors du placement de l'Offre (les « Actions additionnelles », et ensemble avec les Nouvelles Actions, les « Actions Offertes »).
- Afin de couvrir les surallocations ou, le cas échéant, les positions à découvert résultant de la surallocation, un droit de souscription permettant de souscrire 862.500 nouvelles actions supplémentaires au Prix de l'Offre a été accordé à (et devrait être souscrite à la Date de Clôture (telle que définie ci-dessous)) KBC Securities, en qualité d'agent stabilisateur (l'« Agent Stabilisateur »), agissant pour le compte de KBC Securities et Kempen & Co (l'« Option de surallocation »). L'Option de surallocation sera exerçable pendant une période de 30 jours calendrier suivant la Date de Cotation (telle que définie ci-dessous) (la « Période de Stabilisation »). La Société communiquera lorsque l'Option de surallocation sera exercée.
- L'Agent Stabilisateur peut s'engager dans des transactions de stabilisation visant à soutenir le prix des Actions pendant la Période de Stabilisation. Ces transactions peuvent stabiliser, maintenir ou autrement affecter le prix des Actions ou des options, warrants ou autres droits relatifs aux Actions ou autres titres de la Société au cours de la Période de Stabilisation. Ces activités peuvent soutenir le prix de marché des Actions à un niveau supérieur à celui qui pourrait autrement prévaloir. La Stabilisation ne sera pas exécutée au-dessus du Prix de l'Offre. Ces transactions peuvent être effectuées, sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, sur les marchés de gré à gré ou autrement. L'Agent Stabilisateur et ses agents ne sont pas tenus de se livrer à ces activités et, à ce titre, rien ne garantit que ces activités seront entreprises. Si elles sont entreprises, l'Agent Stabilisateur ou ses agents peuvent interrompre à tout moment l'une de ces activités et ces activités doivent prendre fin à la fin de la période de stabilisation.
- Les produits bruts de l'Offre s'élève pour la Société à environ 61,81 millions d'euros ou environ 71,08 millions d'euros en supposant l'exercice complet de l'Option de Surallocation. La capitalisation boursière de Hyloris Pharmaceuticals qui en résulte s'élève approximativement à environ 253,18 millions d'euros, ou environ 262,45 millions d'euros en supposant l'exercice complet de l'Option de Surallocation.
- Compte tenu de l'important soutien local des investisseurs particuliers, la Société a décidé d'augmenter le minimum d'allocation légale de 10% aux investisseurs particuliers. 1.217.473 Actions, représentant approximativement 18,4% des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre ont été allouées aux investisseurs particuliers belges. La table d'allocation des Actions allouées aux investisseurs particuliers est présentées ci-dessous.
- La négociation des actions de Hyloris Pharmaceuticals sur le marché règlementé de Euronext Bruxelles sous le symbole « HYL » devrait débuter, « sous réserve de l'émission/de la livraison

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

des titres », autour du 29 juin 2020 (la « Date de Cotation »). Le paiement et la livraison des Actions Offertes s'effectueront le 30 juin 2020, conditionnés au succès de la clôture de l'Offre.

- Les investisseurs (en ce compris des membres du Conseil d'administration et de la Direction Executive de la Société (les « Investisseurs Participants ») qui se sont engagés, irrévocablement et à la seule condition de la réalisation de l'Offre, à souscrire aux Nouvelles Actions pour un montant total de 22.725.000 euros (les « Pré-engagements »), ont été entièrement alloué sur base des Pré-engagements individuels, sous la forme de Nouvelles Actions. Au total, 2,113,937 Nouvelles Actions de l'Offre ont été allouées aux Investisseurs Participants sur base de leurs Pré-engagements.
- KBC Securities et Kempen & Co ont actés dans l'Offre en tant que co-coordonateurs mondiaux et teneurs de livre associés.
- La Société s'est engagée sur un moratoire de 360 jours, sous réserve des exceptions et conditions d'usage

Les Actions souscrites par les investisseurs particuliers seront allouées sur base de la table d'allocation reprise ci-dessous.

Nombre d'actions	Demandes formulées au syndicat	Demandes formulées aux autres intermédiaires financiers
<u>% d'actions allouées</u>		
1-500	85%	60%
501-1,000	85%	60%
1,001-2,500	80%	55%
2,501-5,000	80%	55%
5,001-10,000	75%	50%
>10,000	70%	45%

-Fin-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Hyloris Pharmaceuticals SA

M. Stijn Van Rompay, CEO (Directeur général)

+32 (0)4 346 02 07

contact@hyloris.com

Consilium Strategic Communications

Amber Fennell, Chris Welsh, Lucy Featherstone, Taiana De Ruyck Soares

+44 20 3709 5700

hyloris@consilium-comms.com

Note aux rédacteurs

Hyloris Pharmaceuticals SA

Basée à Liège, Belgique, Hyloris est une jeune société pharmaceutique spécialisée innovante qui s'attache à apporter de la valeur ajoutée au système de santé en reformulant des médicaments bien connus. Hyloris développe des produits exclusifs qu'elle estime présenter des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement disponibles, avec pour objectif de répondre aux besoins médicaux encore non satisfaits des patients, des établissements médicaux, des médecins, des

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

payeurs ainsi que des autres parties prenantes du système de soins de santé. Le portefeuille d'Hyloris couvre trois domaines principaux : Médicaments cardiovasculaires IV, Autres reformulations et « established markets » (génériques à barrières à l'entrée élevées). Hyloris dispose actuellement de deux produits aux premiers stades de commercialisation, le Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire, commercialisé par l'intermédiaire de son partenaire AltaThera, et le Maxigesic® IV, un produit antalgique non opiacé pour le traitement de la douleur, développé avec le partenaire de la Société, AFT Pharmaceuticals. Hyloris possède également 12 produits candidats à différents stades de développement dans son portefeuille. Pour de plus amples informations, consultez www.hyloris.com. Hyloris est un acronyme mis pour « high yield (rentabilité élevée), lower risk (faible risque) » et fait référence à la procédure réglementaire 505(b)(2) d'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur concentre ses efforts. En aucun cas cette dénomination ne renvoie ni ne s'applique à un investissement en Actions.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les éléments contenus dans les présentes ne sont donnés qu'à des fins d'information et ne sauraient constituer une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Israël, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les valeurs mobilières visées dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en application de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières ») ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans tout État des États-Unis. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays, ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières et de toutes les lois en vigueur dans les États du pays. Il n'a été ni ne sera procédé à aucune offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis. Sous réserve de certaines exceptions, les valeurs mobilières visées dans les présentes ne peuvent pas être offertes ou vendues en Australie, au Canada, en Suisse, au Japon ou en Afrique du Sud, ou pour le compte ou au profit d'un ressortissant, résident ou citoyen d'Australie, du Canada, de Suisse, d'Israël, du Japon ou d'Afrique du Sud. Aucune copie de ces informations n'est, ni ne doit être, distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada, en Suisse, en Israël, au Japon ou en Afrique du Sud.

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée. La présente annonce contient des déclarations prospectives ou susceptibles d'être considérées comme telles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la Société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs sont avertis qu'aucune de ces déclarations prospectives n'offre de garantie concernant la performance future. Les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage en aucune façon à publier des mises à jour ou des ajustements de ces déclarations prospectives, sauf exigence légale.

Tout achat, souscription ou demande d'Actions de la Société émises dans le cadre de l'Offre ne doit s'effectuer que sur le fondement des informations contenues dans le Prospectus établi par la Société et publié sur son site Web (www.hyloris.com) dans le contexte de l'Offre, et de ses suppléments, le

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

cas échéant. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus dans son intégralité avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre parfaitement les risques et profits potentiels liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Le présent document ne constitue pas un Prospectus. Le Prospectus contient des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à un investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et d'autres données financières.

La date de réalisation de l'admission à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles pourra être influencée par des facteurs comme les conditions de marché. Il n'est pas garanti que cette admission à la cotation aura lieu et les investisseurs potentiels ne doivent pas fonder leurs décisions financières sur les intentions de la Société concernant l'admission à la cotation. L'acquisition d'investissements auxquels la présente annonce se rapporte peut exposer un investisseur à un risque significatif de perte de la totalité du montant investi. Les personnes envisageant de tels investissements doivent consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil sur ce type d'investissement. La présente annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Un investissement dans les Actions s'accompagne de risques significatifs, car la valeur des Actions peut diminuer aussi bien qu'augmenter.

La présente annonce est adressée et destinée aux personnes situées dans les États membre de l'Espace économique européen (« EEE ») autres que la Belgique conformément aux exemptions applicables aux termes du Règlement Prospectus, dont notamment les « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus. En outre, au Royaume-Uni, la présente annonce n'est adressée et destinée (i) qu'aux personnes qui possèdent une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui relèvent de la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'article 19(5) de l'ordonnance anglaise Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 telle que modifiée (l'« Ordonnance »), (ii) aux entités dont la valeur patrimoniale nette est élevée qui relèvent des articles 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) à toute autre personne à laquelle elle peut être communiquée de manière légale (ensemble, les « personnes concernées »). L'offre envisagée, le cas échéant, ne sera disponible que pour les personnes concernées, et toute invitation, toute offre ou tout accord de souscription, d'achat ou d'acquisition par tout autre moyen de valeurs mobilières ne sera effectué qu'avec ces personnes. Quiconque n'est pas une personne concernée ne doit pas agir ni se fonder sur la présente annonce ou les informations qu'elle contient.

KBC Securities NV/SA et Van Lanschot Kempenn Wealth Management N.V. (les « Souscripteurs ») agissent pour le compte de la Société et d'aucune autre personne relativement à l'offre envisagée, et ne sauraient en aucun cas être tenus responsables envers quiconque, hormis la Société, de la fourniture des protections offertes à leurs clients respectifs ni de la fourniture de conseils dans le contexte de l'offre envisagée.

INFORMATION DESTINÉE AUX DISTRIBUTEURS

Aux seules fins des obligations en matière de gouvernance de produit contenues dans les textes suivants : (a) Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) Articles 9 et 10 de la Directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 complétant MiFID II ; et (c) les mesures locales de transposition (ensemble, les « Obligations en matière de gouvernance de produit au titre de MiFID II »), les Co-coordonateurs mondiaux ont informé la Société qu'ils ont soumis les actions faisant l'objet de l'offre envisagée (« Actions ») à une procédure d'approbation de produit, qui a conclu que ces Actions sont : (i) compatibles avec un marché cible d'investisseurs particuliers et d'investisseurs répondant aux critères des clients professionnels et contreparties éligibles, tels que définis dans MiFID II, et qui

DIFFUSION, PUBLICATION ET DISTRIBUTION INTERDITES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN SUISSE, EN ISRAËL, AU JAPON ET EN AFRIQUE DU SUD

n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une protection du capital, qui (seuls ou avec un conseiller financier ou autre approprié) sont capables d'évaluer les mérites et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes éventuelles qui pourraient en résulter ; et (ii) éligibles pour une distribution par l'intermédiaire de tous les canaux de distribution permis par MiFID II (l'« Évaluation du marché cible »). Nonobstant l'Évaluation du marché cible, les Distributeurs doivent noter que : le prix des Actions peut baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; et les Actions n'offrent aucun revenu garanti et aucune protection du capital. L'Évaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de toutes restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires relativement à l'offre envisagée.

Pour éviter toute ambiguïté, l'Évaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation d'adéquation ou de caractère approprié aux fins de MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir dans les Actions, d'acheter les Actions ou d'agir de toute autre manière quelle qu'elle soit en ce qui concerne les Actions.

Il appartient à chaque distributeur de réaliser sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Actions et déterminer les canaux de distribution appropriés.